

Quelques Brèves du combat syndical contre la réforme des retraites

Par le Gouvernement MACRON-PHILIPPE- DELEVOYE :

Mobilisés dès le 1^{er} jour pour le RETRAIT de la REFORME MACRON !

C'est en étendant le mouvement d'opposition dans tous les secteurs – du public comme du privé- que nous imposerons définitivement le retrait de cette contre-réforme qui attaque nos vies et nos retraites !

Continuons le combat, sans trêve !

La généralisation du compte en points supprime nos repères collectifs du salaire de référence et du taux de remplacement, du calcul de la retraite sur l'intégralité de la carrière à la place des 25 meilleures années, de la suppression des régimes spéciaux (qui sont en fait partie intégrante des conventions collectives, du statut social et juridique du salarié et du contrat de travail) et des mesures de « retour à l'équilibre » budgétaire et de ses propres modalités en « équilibre comptable » ; enfin l'instauration d'un régime pivot, et l'oubli de la pénibilité au travail (démontrée hélas par les accidents mortels, les accidents handicapants et les maladies professionnelles exponentiellement en augmentation) **fondent notre opposition intersyndicale depuis le début. C'est pourquoi nous demandons le retrait de la proposition de loi MACRON sur la retraite à points !**

Pour nous adultes ainsi que pour nos enfants, l'avenir ne peut consister à travailler plus et plus longtemps pour bénéficier d'une retraite plus faible !

A propos « des 1000 euros » d'annonce gouvernementale : « toute personne à la retraite au taux plein pourra toucher cette pension minimale ». Précision : cette garantie de 85% du SMIC ne s'applique qu'au moment du départ en retraite et non tout au long de la retraite. D'autre part, il ne s'agit pas de le confondre avec le minimum vieillesse (pour les personnes sans ressources autour des 900 Euros). Avec ces «1000 Euros annoncés » il s'agit du minimum contributif, c'est-à-dire de la retraite plancher acquise au bout d'une vie de cotisation complète -42 années dans un 1er temps – qui serait mis en place dès 2021. **Mais pour les personnes n'atteignant pas l'âge pivot ou ayant une carrière incomplète, ces retraités auront beaucoup moins.** Voilà qui fera encore grossir le chiffre des retraités pauvres alors qu'ils ont trimé toute leurs vie professionnelle et familiale ! Pour la CGT, la justice sociale n'y est pas ! **De plus, 1000 euros reste insuffisant pour vivre de nos jours ! C'est pourquoi nous demandons le retrait de la proposition de loi MACRON sur la retraite à points !**

Décaler l'entrée en vigueur de la réforme à des générations plus jeunes ? :

Les jeunes (nés après 1975) sont visés ! **Inacceptable pour nous (leurs parents et grands-parents) de les sacrifier à cette contre-réforme car ce changement de règle va condamner les jeunes à des pensions de misère.** L'âge moyen actuel du premier CDI est désormais à 29 ans ; avant ce sont les études, les stages, l'apprentissage, le chômage et les contrats précaires. A quel âge, avec quel niveau pension pour vivre décemment vont-ils pouvoir y accéder ? Le régime par points ne répond pas à ces problématiques. Pire, il les aggrave. **La jeunesse exige**

un réel projet garantissant l'avenir du système de retraite pour eux. Les gains de productivité le permettent largement. **Les périodes de stage, d'apprentissage etc., doivent être prises en compte dans le calcul des pensions car il s'agit d'emplois qui doivent être reconnus pleinement. Les années d'études doivent aussi être validées. Ces revendications doivent être intégrées dans une réforme des retraites** car il s'agit réellement de justice, dignité et d'égalité. **Nous demandons l'abandon du projet ; Il constitue une rupture intergénérationnelle et c'est inacceptable.** Comme la République, une et indivisible, nous sommes un et indivisible vis-à-vis des générations ! C'est un principe républicain ! Nous n'y dérogerons pas ! Et nous combattons cette dérive au sein de notre contrat social républicain. **C'est pourquoi nous demandons le retrait de la réforme MACRON sur la retraite à points !**

Appliquer la réforme aux seuls nouveaux entrants sur le marché du travail, c'est individualiser un peu plus les salariés, désormais divisés en trois catégories de générations :

- **Ceux nés avant 1975 qui continueront à cotiser dans le système actuel que nous voulons garder (et améliorer nonobstant) ;**
- **Ceux nés entre 1975 et 2003 qui devront passer au « régime universel par points » ;**
- **Ceux nés à compter de 2004 (les « nouveaux entrants » qui cotiseront obligatoirement au régime universel dès sa création en 2022 ;**

Ce dispositif gouvernemental présenté est pour nous, **une cassure de la solidarité entre génération et c'est inacceptable** ; nous rejetons ce postulat. **C'est pourquoi nous demandons le retrait de la réforme MACRON sur la retraite à points !**

Instaurer un « nouvel âge d'équilibre » à 64 ans remet en cause le droit au départ des 60 ans pour les carrières longues, et aussi dès 62 pour tous. Cette barrière des 64 ans impose une forte décote de 5% aux retraites prises en dessous de ce seuil, une surcote de 5% au-delà de cet âge. **Une mesure d'âge injuste et injustifiée qui va forcer les salariés à travailler plus longtemps et qui accentue la pénalisation envers ceux qui ont commencé à travailler jeunes, et ce, dès 2022.** C'est inacceptable en direction des plus anciens qui ne seront pas épargnés : **l'instauration d'un « âge d'équilibre » dès 2022 – au-delà de l'âge légal de la retraite à 62 ans concerne bien tous les cotisants, dans et hors du régime universel. C'est pourquoi nous demandons le retrait de la réforme MACRON sur la retraite à points !**

Le système universel de la retraite à points de MACRON : c'est la destruction de tous les droits collectifs contenus dans nos actuels régimes de retraite - (public comme privé).

La seule solution : le retrait pur et simple, et vite !

Appliquer un système de « bonus-malus » sur les pensions autour d'un « âge d'équilibre » des comptes de retraite ? : C'est glisser ainsi progressivement vers l'objectif des 64 ans en 2017, conformément à l'une des options du rapport du COR (conseil d'orientation des retraites) du 21 novembre 2019 – afin de faire des économies. **Concrètement, cela signifiera que les assurés verront dès 2022 leur pension réduite s'ils partent à 62 ans,** et que ce malus grossira avec le temps, à mesure que le nouvel « âge d'équilibre » s'éloignera des 62 ans. **Ainsi les salariés nés en 1960 devront travailler quatre mois de plus en 2022 ; Ceux nés en 1961 huit mois supplémentaires En 2013, etc...** C'est donc inacceptable ! Nous restons opposés aux

64 ans. C'est un nouveau tour de vis paramétrique. **C'est pourquoi nous exigeons le retrait de la réforme MACRON sur nos retraites !**

Pour ce qui est des pensions des enseignants : **le ministre de l'Education Nationale souhaite compenser l'effondrement des pensions avec une part d'augmentation de salaires et une part des primes.** Aujourd'hui, ces primes très inégalitaires sont de trois types :

- Indemnité de suivi et d'orientation d'élève (ISOé) d'environ 1200 euros/an versée à tous ;
- Primes de REP et REP+ ;
- Indemnités de missions particulières (IMP) entre 600 et 1200 Euros/an pour surplus de travail de tuteurs, coordinateur de groupe de travail, référents contre le décrochage scolaire, projets culturels... **primes différenciées d'un salarié à l'autre, et accordées aujourd'hui au bon vouloir de la hiérarchie...**

Le gouvernement de MACRON maintient tout son programme de casse de nos retraites ; Jeunes comme vieux sont concernés. Ainsi :

- **Le fameux « âge d'équilibre » devient un « âge de départ individualisé »** (un aveu - le chacun pour soi et fini la solidarité intergénérationnelle) ;
- **Un malus sur le montant de chaque retraite individuelle si on part avant que son compteur personnel à points n'ait pris toute votre carrière ;**

Mais...le Gouvernement de MACRON annonce l'extension de « la retraite progressive » - soit en théorie **partir à la « retraite » tout en devant malgré tout continuer de travailler à temps partiel (donc avec un salaire partiel).** Pourquoi ? :

- **La pension retraite sera calculée sur toute la carrière et si elle est trop faible ou votre « âge de retraite individualisée » vous pénalise d'un malus (-5% comme prévu dans la réforme), en travaillant plus, à la retraite, vous prétendrez – plus tard – toucher une pension meilleure... à condition de rester en vie.**

NON : Pas de pause dans le conflit suite à certaines négociations avec le gouvernement !

Ma retraite sera calculée sur « une valeur de point » : qu'est-ce ? et comment cela se calcule-t-il ? *Le 1er ministre nous dit que « la valeur du point ne pouvait pas baisser ».* Or cette promesse n'engage à rien sur le montant final des retraites, car **la valeur du point ne dépend pas de la valeur des points acquis durant la carrière, mais du taux de remboursement du point, qui est d'une autre valeur.** En effet, nous savons tous que **les points s'achètent avec des cotisations : c'est la valeur d'achat. La valeur des points acquis n'est ensuite rien d'autre que la valeur des cotisations acquittées durant toute la carrière pour acheter des points. Mais une fois à la retraite, ce n'est pas la valeur qui permet de calculer la pension, mais une valeur différente : la « valeur de service du point ».** Ainsi, **si la valeur d'achat du point augmente plus vite que la valeur de service du point – comme c'est le cas déjà aujourd'hui pour nos retraites complémentaires AGIRC-ARCCO- cela veut dire qu'acheter plus de points coûtera plus cher et rapportera proportionnellement chacun des points moins de retraite :** autrement dit, **le rendement du point baisse. Donc notre retraite baissera !** Or, en l'état actuel, le gouvernement ne donne aucune garantie de résultats favorables à cette équation

d'inconnues aux futurs retraités et retraités d'aujourd'hui sur le taux de rendement. Toutes les manipulations sont possibles. Nous ne sommes pas au Casino. **On ne joue pas avec nos pensions retraites dont les cotisations nous appartiennent ; Les salariés et les futurs retraités ont besoin d'une visibilité, de règles claires, précises et que le jeu ne soit pas truqué.** On ne joue pas avec nos vies : la réforme encore sur ce point doit être rejetée. C'est pourquoi **nous exigeons sans délai le retrait pur et simple de cette réforme MACRON sur nos retraites,** faites avec nos cotisations – c'est-à-dire, notre salaire différé !

Comme salariés- grévistes, nous tiendrons. Comme en 1995. Le temps est pour nous. Les jours de votre réforme sont comptés, tôt ou tard.

Nous sommes prêts à des discussions pour poursuivre et améliorer le système actuel de retraite par répartition, dans un cadre réellement juste, solidaire et intergénérationnel.

Les carrières hachées (des précaires, en intérim, en CDD, en contrats saisonniers, en CDI de chantier, celles de trop nombreuses femmes aux annuités incomplètes), **le resteront par le type de calcul prévu dans la réforme MACRON sur nos retraites.** La 1ère attaque en 1993 du Gouvernement Balladur (abandonnant le passage des 10 meilleures années aux 25 meilleurs) a engendré la baisse des pensions à la liquidation, et plus fortement celles des femmes. **Le nouveau dispositif MACRON préconise de balayer les majorations de durée d'assurance attribuées pour chaque enfant, dans le régime général jusqu'à huit trimestres pour les mères – et seulement deux trimestres dans la fonction publique. La majoration de 5% envisagée par le gouvernement Philippe est une mesure moins favorable encore que le cumul des deux censé remplacer.** Pour ces motifs de moins disant social et de discrimination, **nous ne voulons pas de cette loi MACRON !**

Le gouvernement parle « d'une retraite plancher » : qu'est-ce que c'est ? Un mieux pour les petites retraites ? En fait, la retraite plancher est déjà actuellement à 967 Euros. Mieux encore, cette « retraite plancher » aurait dû être aujourd'hui à 1023 Euros (selon la loi de 2003 qui devait être appliquée en 2008). Mais qui donc a retardé cette disposition d'ordre public pour les citoyens en difficultés ? La majorité actuelle, en refusant qu'elle s'applique ... (en 2019 aux agriculteurs par exemple) -. **En fait, le gouvernement MACRON ne ferait qu'appliquer une loi votée il y a près de 20 années en la faisant passer comme étant sa propriété, dans le cadre de sa bienveillance.** Autre chose aussi : **à mesure que le montant des pensions sera écrasé par le calcul sur toute la durée de la carrière professionnelle** -(car fini les 25 meilleures années dans le privé ou les 6 derniers mois dans la fonction publique et rester obligatoirement en France dans le dogme européen de moins de 14% du Produit intérieur brut) – **le nombre de personnes retraitées qui toucheront cette retraite misérable ne fera qu'augmenter. Or, ce n'est pas cette société là que nous voulons.** C'est pourquoi, à titre préventif, nous refusons cette loi. Son retrait doit s'imposer.

« Effort pour les plus riches » - contribution des hauts revenus ?

« Jusqu'à 120000 Euros de revenus annuels, tout le monde cotisera au même taux pour s'ouvrir des droits dans la limite de ce montant » dit le 1er ministre. Au-delà, ces personnes plus aisées paieront « une cotisation qui financera non pas des droits supplémentaires pour eux, mais des mesures de solidarité pour tout le monde ». **Pas exactement.** De 1 euro à 120000 Euros de

salaires annuels, il y a cotisation à hauteur de 28%. Au-delà de 120000 euros de revenu annuel, la cotisation reste de 28% + 2,8% de prélèvement obligatoire pour la solidarité envers les citoyens ayant des retraites inférieures à 1000 euros/mois. **Aujourd'hui, jusqu'à 27000 euros par mois, un salarié cotise à 28% pour le régime de retraite, dont 2,8% pour la solidarité. Avec la réforme MACRON, le salarié aisé ne cotisera plus au-dessus de 10000 euros par mois, excepté ces 2,8%. Aussi, prétendre que c'est une contribution des hauts revenus est faux : ça ne s'applique pas aux revenus du capital !**

Alors, pourquoi avoir des régimes spéciaux encore aujourd'hui ? :

En fait, il n'existe pas de régimes spéciaux, entendus comme un régime spécial de traitement, un régime de privilégiés. **Les régimes spéciaux sont contractuels. Ils font partie d'une histoire dans certaines professions qui l'ont, il fait partie du statut du salarié, de la convention collective, du contrat de travail. Il n'est donc pas hors la loi. Il n'y a aucun privilège !** Le gouvernement MACRON explique vouloir la disparition de tous les régimes spéciaux par la bascule d'un système à l'autre. Traduction : achever les régimes spéciaux pour un système de retraite universel, pour tous le même et à points. **Plus de régimes spéciaux dit MACRON, sauf ... qu'il présente dans son nouveau système des exceptions à sa règle, réservées aux seules forces de sécurité intérieure, exposées à des fonctions dangereuses dans le cadre de leur mission** comme les pompiers, policiers, gendarmes, gardiens de prison, et militaires seraient exemptés d'allongement de cotisation. **Et pour les régimes spéciaux qui disparaissent il y aura disparition de la prise en compte de la pénibilité. Les régimes spéciaux avaient justement pour fonction de prendre en compte la pénibilité du travail sur la carrière de chaque salarié.** Le gouvernement prétend combattre le deux poids deux mesures, et instaure de lui-même les métiers qui seraient pénibles et les autres qui ne le seraient pas - plus ? Encore une injustice de plus dans ce projet de loi MACRON. **Le retrait de la réforme s'impose plus que jamais la aussi sur ce chapitre !**

Autre point noir sur « la contribution des hauts revenus au-dessus de 10000 euros/mois : le gouvernement MACRON leur **offre la solution de souscrire à de la capitalisation pour compenser la perte de ce droit à la retraite, s'ils le veulent. Les cadres sont les victimes.** Nous sommes contre l'introduction de la capitalisation dans tous les régimes de retraite. C'est un principe sur lequel nous ne transigeons pas. **Nous exigeons donc le retrait de cette réforme qui ouvre la porte aux fonds de pensions privés.**

« Améliorer la prise en compte de la pénibilité selon des critères qui seront les mêmes pour tous » ? : Comment croire ce gouvernement quand celui-ci en 2017 a fait retirer quatre des dix critères contenus dans le compte pénibilité, ouvrant justement droit à un départ anticipé, et pas des moindres. En effet, **les ordonnances MACRON ont affaibli le code du travail en enlevant de la liste :**

- Les manutentions manuelles de charges ;
- Les postures pénibles ;
- L'exposition à des agents chimiques dangereux ;
- Les vibrations mécaniques.

Pour les syndicats, le rétablissement des dix critères est un préalable.

Le gouvernement dit permettre d'accumuler des points pour donc possiblement partir plus tôt à la retraite (**seulement sur du travail répétitif sur toute la carrière ou un poste soumis à un bruit persistant**). Pour les syndicats, **ce n'est pas suffisant !** C'est pourquoi là encore, **cette contre-réforme sur la retraite à points doit être rapidement retirée**, comme celle de 1995, appelée loi JUPPE.

Entre Noël et jour de l'an, la GREVE CONTINUE.

Le maintien de la grève ou sa suspension dépend uniquement des grévistes eux-mêmes, en Assemblée générale, et par des votes démocratiques.

« Dès l'année prochaine, une gouvernance confiera aux partenaires sociaux de fixer une trajectoire de retour à l'équilibre puis de maintenir celui-ci. »

Dès lors il s'agit d'entériner une commande patronale et gouvernementale, alors les gouvernements ont soudain besoin des « partenaires sociaux », de faire valoir à leur politique, leur demandant de négocier dans leur cadre contraignant - déjà fixé avec l'accord du patronat- **sans marge de manœuvre pour les intérêts des salariés ; partenaires sociaux à qui on impose de signer le texte qui **rabaisse les droits de l'ensemble du salariat**. Si on laisse faire, la procédure MACRON sur les retraites se passera exactement comme pour l'assurance chômage : **c'est le gouvernement décide. C'est lui qui fixe la route sur laquelle bien se tenir, c'est lui qui tient les rênes en imposant ses vues et en dernier recours, c'est sa force qui prime. Ce n'est pas cela la démocratie sociale !****

Danger : Cette contre-réforme MACRON des retraites s'inscrit dans un plan d'ensemble qui a commencé avec la loi Pacte et l'introduction d'un nouveau plan d'épargne retraite, se prolongeant par les rencontres avec les fonds de pension privés. **Le gouvernement en s'attaquant au système de retraite par solidarité ouvre la porte pour les assureurs privés et la capitalisation.** Pour nous les salariés, la solidarité nationale et intergénérationnelle est nécessaire. Les gains de productivité en France permettent largement de financer un système par répartition de solidarité. **Le financement de nos retraites doit continuer de reposer sur les cotisations sociales, sur du salaire différé, et en finir avec les exonérations patronales non compensées qui assèchent le financement du système de nos pensions.**

Le Gouvernement ne fait pas de trêve dans l'attaque de nos retraites, même entre Noël et jour de l'an.... Alors... **Pas de raison non plus pour que de notre côté nous ayons une trêve dans notre lutte ! La victoire comme en 1995 !**

Des millions de citoyens, salariés et retraités en France ont conscience du danger de cette réforme MACRON. Nous ne pouvons baisser les bras et cesser la lutte. Pas de trêve !

Nous sommes déterminés partout dans nos entreprises. Nous ne laissons pas passer en force cette réforme qui assassine nos retraites et le sens même d'une vie en collectivité.

Ni devant l'assemblée nationale – lors de sa présentation comme loi le 22 janvier 2020- ni au sénat ; ni par ordonnances ni par décrets, nous ne laisserons pas passer et nous la combattons. Nous nous souvenons très bien des attaques contre le code du travail dès septembre 2017, ou du précédent quinquennat du 49.3 utilisé par un autre 1er ministre pour

faire adopter sans débat la loi travail en 2016. **Depuis 1993, il y a eu 8 réformes des retraites que les salariés ont subies depuis 25 ans. Nous n'acceptons pas de passage en force, et une grande majorité de français soutient le mouvement social.**

Il n'y a bien que les seuls MEDEF, CPME et dans une moindre mesure la FNSE Agricole qui soutiennent le gouvernement, ... plus exactement le haut du panier – ou les premiers de cordée du grand patronat qui l'approuvent.

Les citoyens savent qu'avec cette réforme, tout le monde va y perdre. Beaucoup disent que *« c'est flou, qu'il y a un loup et derrière ce loup, qu'il y aura beaucoup de perdants ; Cela n'est pas un jeu... et on ne joue pas impunément avec nos retraites »*. En ne retirant pas ce projet définitivement, il ne fait pas de doute que le pouvoir cherche à user les grévistes et l'opinion. C'est la politique du pire et de l'irresponsabilité vis à vis du pays, de ses citoyens qui le composent et de la République que le Président MACRON et son gouvernement ont créé. **Mais jouer l'escalade du conflit est toujours dangereux pour ceux qui croient détenir fermement le pouvoir et se prétendre d'un droit divin à gouverner coûte que coûte, sans tenir compte de l'avis de la majorité des citoyens.**